

Kinshasa, le 24 APR 2015

N° CAB.MIN/MINES/01/0675/2015



MINISTÈRE DES MINES

*Le Ministre*

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement  
*(Avec l'assurance de ma haute considération)*  
C/° Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier  
Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier  
Ministre, Ministre des PT & NTIC
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,  
Ministre de la Décentralisation et Affaires  
Coutumières
- Monsieur le Vice-Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines  
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE
- Honorable la Questeur de l'Assemblée  
Nationale
- Honorable Député National Juvénal  
MUNUBO  
C/° Palais du Peuple  
(TOUS) à KINSHASA/LINGWALA
- Monsieur le Gouverneur de la Province du  
Nord-Kivu
- Monsieur le Vice-Gouverneur du Nord-Kivu
- Monsieur le Ministre Provincial en charge  
des Mines
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des  
Mines et Géologie  
(TOUS) à GOMA
- Monsieur l'Administrateur du Territoire de  
Walikale  
à WALIKALE

**Objet :** Signature du Protocole d'Accord  
entre MPC/Alphamin et les  
Représentants des  
communautés locales du  
territoire de Walikale.

A Messieurs :

- Le Directeur Général de Alphamin/MPC
- Le Président des Communautés locales  
du Territoire de Walikale  
(TOUS) à KINSHASA

Messieurs,

Je vous rappelle qu'à l'issue de la réunion tenue à Kinshasa, le 09 mars 2015, sous ma direction, en mon Cabinet, nous avons pris tous des engagements et nous nous sommes fixés des échéances pour leur mise en exécution, principalement la signature du protocole d'Accord entre Alphamin/MPC et les Communautés locales du Territoire de Walikale d'une part et le lancement du processus de traçabilité des minerais du Territoire de Walikale en vue de leur exportation vers le marché international d'autre part. Les instructions vous transmises par ma lettre n° CAB.MIN/MINES/01/0339/2015 du 12 mars 2015 dont copie en annexe sont claires. Je la transmets, à titre de rappel.

Pour ma part, j'estime que le Gouvernement, par le biais du Ministère des Mines, a rempli ses obligations, à savoir sept (07) sites miniers ont été qualifiés et validés « **vert** » et le processus de traçabilité des minerais du Territoire de Walikale a été lancé le 07 avril 2015 par le Gouverneur du Nord-Kivu, au nom du Gouvernement.

S'agissant de la signature du protocole d'Accord entre la Société Alphamin/MPC et les Représentants des Communautés locales du Territoire de Walikale, il a été convenu que chaque partie puisse réexaminer le Protocole en y apportant des éventuels amendements, le délai du dépôt des amendements en mon Cabinet est largement dépassé. La Société Alphamin/MPC s'est déjà exécutée. Un dernier délai est accordé aux représentants des Communautés locales du Territoire de Walikale jusqu'au 05 mai 2015 à 12 heures.

J'invite donc toutes les parties au sens de responsabilité et du respect de la parole donnée afin de faciliter le démarrage de l'exploitation minière industrielle à Bisié, gage du développement durable dans le territoire de Walikale. Je rappelle à la Société Alphamin l'obligation de mettre sur pied une police industrielle dont la date était au 30 juin courant.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

**Martin KABWELULU**